



Le PERMIS AM Quadricycle léger

Le permis AM Quadricycle léger permet la conduite de véhicule d'une cylindrée de 50 cm³ maximum et ne dépassant pas 45 km/h. Cette formation est destinée aux personnes nées après le 31/12/1987.

Cette formation se déroule sur deux demi-journées, avec la présence obligatoire d'un représentant légal lors de la dernière séquence de formation.

D'une durée de 8 heures, cette formation se compose de 5 séquences.

- 1) Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite
- 2) Formation à la conduite hors circulation
- 3) Code de la route
- 4) Formation à la conduite en circulation
- 5) Sensibilisation aux risques

Lieux de la formation

Les leçons, hors circulation, se dérouleront **Zone Industrielle de l'Empereur, Impasse Fouga Magistère sur la commune d'Ussel (19200)**, puis dans des conditions de circulations normales

La formation théorique

Séquence 1 : Connaissance du véhicule :

- a) Feux avant et niveaux moteur
- b) Feux arrière et pneumatique
- c) Charge de la batterie (si électrique)
- d) Poste de conduite et installation

Séquence 2 : Réglementation générale :

- a) Signalisation
- b) Règles de circulation
- c) Positionnement sur la chaussée
- d) Intersection et régimes de priorité

Séquence 3 : Circulation et comportement

- a) Détection d'indices et anticipation
- b) Intersection et direction
- c) Adaptation aux situations
- d) Communication et partage
- e) Manœuvre et stationnement

Séquence 4 : Sensibilisation aux risques

- a) Accidents caractéristiques
- b) Facteurs humains
- c) Autres facteurs

A l'issue de cette formation l'école de conduite délivre une attestation de conduite permettant la conduite de quadricycle léger. Le centre de formation réalisera les démarches nécessaires à l'envoi de votre titre de transport. Dans l'entre-temps, une attestation provisoire sera délivrée au stagiaire permettant la conduite du véhicule pour une durée de 4 mois.

Responsable pédagogique : Patricia TILLET